

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **UNIQUE**

### **OBJET : L'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE JURIGNAC ET L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES**

\*\*\*\*\*

Par arrêté n°ARR\_001\_2023 du 10 janvier 2023, le Président de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'abrogation de la carte communale de Jurignac et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Val des Vignes.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 6 février 2023 à 9h au mardi 7 mars 2023 à 17h, soit pendant 30 jours consécutifs.

M. Didier LABREGERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du tribunal administratif de Poitiers.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

Pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur support papier et sur un poste informatique, seront tenus à la disposition du public :

- Au siège de la Communauté de communes des 4B Sud Charente, situé 1 route de l'ancienne gare, 16360 TOUVERAC
- A la mairie de Val des Vignes, 1 place de la Fraternité, 16250 Val des Vignes

Le dossier sera également disponible sur le site internet de la CDC : [www.cdc4b.com](http://www.cdc4b.com), rubrique « Habitat Environnement – Enquête publique et concertation »

Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service planification de la CDC.

Les observations ou propositions du public pourront être :

- consignées sur les registres mis à disposition aux lieux indiqués ci-dessus,
- adressées par courrier électronique envoyé à [planification@cdc4b.com](mailto:planification@cdc4b.com),
- adressées par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : *M. LABREGERE - Enquête publique unique sur l'abrogation de la carte communale de Jurignac et l'élaboration du PLU de Val des Vignes - Communauté de communes des 4B Sud Charente - 1 route de l'ancienne gare - 16360 TOUVERAC*

Toutes les contributions écrites du public remises au commissaire enquêteur lors des permanences ou adressées par voie postale seront disponibles au siège de la Communauté de communes des 4B Sud Charente. Les observations adressées par courriel seront consultables sur le site internet [www.cdc4b.com](http://www.cdc4b.com), rubrique « Habitat Environnement – Enquête publique et concertation ».

L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux dates, heures et lieux suivants :

- **Lundi 06 février 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Val des Vignes**
- **Vendredi 17 février 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Val des Vignes**
- **Samedi 25 février 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Val des Vignes**
- **Mardi 07 mars 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Val des Vignes**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de communes des 4B Sud Charente, à la mairie de Val des Vignes et à la préfecture pour y être tenu, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport sera également consultable dans les mêmes délais, sur le site internet de la CDC.

Au terme de l'enquête publique unique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de l'élaboration du PLU de Val des Vignes ainsi que sur l'abrogation de la carte communale de Jurignac. Il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dossier d'élaboration du PLU en vue de cette approbation.